

Bilan d'animation 2020

Version 1 - Mars 2021

Coteaux de Thézac et de
Montayral
FR7200732

Coteaux du Boudouyssou
et Plateau de Lascrozes
FR7200733

Département de Lot-et-Garonne



Coteaux de Thézac et de Montayral

FR7200732

Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes

FR7200733

Bilan d'animation

Année 2020

Version 1 - mars 2021

Rédaction et Cartographie : Julie Goblot, CEN Nouvelle-Aquitaine

Crédits photographiques : J. GOBLOT, sauf mention contraire

Photo de couverture : Pelouse sèche sur coteau calcaire, Villeneuve-sur-Lot (J. GOBLOT, 2015)

Référencement :

GOBLOT J., 2021 –*Bilan annuel d'animation des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » - Avril 2020/Mars 2021.* Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. 22 pages + annexes

Tables des matières

PRÉAMBULE	3
A BILAN D'ANIMATION 2020	3
A.1 MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION	3
A.2 MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON CONTRACTUELLES ET AUTRES ACTIONS	7
A.3 PHASE DE SYNTHÈSE, DE BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB	10
A.4 BILAN FINANCIER	10
A.5 RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION	12
B BILAN DE LA PHASE D'ANIMATION 2018-2019-2020	13
B.1 LES MAEC	13
B.2 LES CONTRATS « NI-NI » ET CHARTES	15
B.3 COMMUNICATION/SENSIBILISATION	18
B.4 RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION	19
C PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE PHASE D'ANIMATION 2021-2023	20
LISTE DES ANNEXES	22

Table des tableaux et figures

Tableaux

TABLEAU 1 : MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS ET CHARTES – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2020	4
TABLEAU 2 : MISE EN ŒUVRE DES MAEC – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2020	6
TABLEAU 3 : MESURES NON CONTRACTUELLES ET AUTRES ACTIONS : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2020	7
TABLEAU 4 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES : RÉSULTATS DES SUIVIS DES CHIROPTÈRES (2020-2021)	8
TABLEAU 5 : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CEN NOUVELLE AQUITAINE DU 01/04/2020 AU 31/03/2021	11
TABLEAU 6 : BILAN DES MAEC DE 2018 À 2020	13
TABLEAU 7 : BILAN DES CONTRATS « NI-NI » DE 2018 À 2020 (EN COURS ET EN PROJETS)	15
TABLEAU 8 : ANIMATIONS ET BALADES NATURE ENTRE 2018 ET 2020	18

Figures

FIGURE 1 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES MISSIONS D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES MENÉES EN 2019	9
FIGURE 2 : RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION PAR MISSION EN 2020	12
FIGURE 3 : LOCALISATION DES ENGAGEMENTS EN MAEC ENTRE 2018 ET 2020 SUR LE PAEC DES COTEAUX DE THÉZAC ET LASCROZES (AQ_THLA)	14
FIGURE 4 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES CONTRATS ET CHARTES EN COURS EN 2020 ET À VENIR SUR LES SITES NATURA 2000 DE THÉZAC ET LASCROZES	17
FIGURE 5 : ILLUSTRATIONS DES ANIMATIONS NATURA 2000 DE 2018 À 2020	18
FIGURE 6 : RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION PAR MISSION EN 2018, 2019 ET 2020	19

Préambule

L'Etat a lancé fin 2017 une consultation pour l'animation groupée de **trois Documents d'Objectifs** : « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du ruisseau des Gascons ».

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, aujourd'hui Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, associé à l'association Au fil des Séounes pour l'animation du DOCOB Coteaux du ruisseau des Gascons, s'est porté candidat à cette nouvelle phase d'animation d'une durée de 3 années : de début 2018 à mars 2021.

Le présent rapport constitue le **bilan d'animation 2020-2021, des sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes »** (site de Lascrozes) et **« Coteaux de Thézac et de Montayral »** (site de Thézac), troisième et dernière tranche de ce cycle d'animation. Il présente donc l'ensemble des actions réalisées, ainsi que le bilan financier, **entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021** (Chapitre A), un bilan triennal sur la période de la phase d'animation 2018-2019-2020 (Chapitre B) et les perspectives pour la prochaine phase d'animation (Chapitre C).

En 2020, l'équipe d'animation se compose de Julie Goblot, Iris Prinnet et Olivier Vannucci du CEN Nouvelle-Aquitaine.

A Bilan d'animation 2020

A.1 Mise en œuvre de la contractualisation

Les outils de gestion disponibles sont les contrats Natura 2000 (mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour les surfaces agricoles et contrats « ni agricoles ni forestiers » (« ni-ni ») hors surfaces agricoles. Enfin, tout résidant, exploitant ou encore usager du territoire Natura 2000 peut s'engager dans la charte Natura 2000 (engagements de bonnes pratiques) du site correspondant.

A.1.1 Mise en œuvre des contrats et chartes

Actuellement, **trois contrats « ni-ni » visant la restauration de milieux embroussaillés et l'entretien de milieux ouverts (pelouses sèches) sont en cours sur les sites de Thézac et Lascrozes** :

- Deux contrats engagés en 2018 sur le site des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » pour la période 2018-2022 (Plateau de Lascrozes, 0,33 ha / Coteau de Castelmerle, 2,33 ha) ;
- Un contrat engagé en 2020 sur le site des « Coteaux de Thézac et de Montayral » pour la période 2020-2022 (coteaux secs autour de l'aérodrome de Montayral, 4,05 ha).

Un contrat a pris fin en 2019 sur le site de Lascrozes sur la commune de Tournon-d'Agenais (Coteau de Casserouge). Un projet de contrat a été déposé en ce début d'année 2021 afin de poursuivre les efforts de restauration et d'entretien des milieux naturels d'intérêt communautaire qui ont été menés jusque-là (1,07 ha).

Un autre projet de contrat a également été déposé auprès de la DREAL et DDT du Lot-et-Garonne, également sur le site des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, concernant la restauration et l'entretien du coteau calcaire du Pech de Lartel par des opérations de débroussaillage et pâturage, sur une surface de 2,3 ha (période 2021-2024).

Enfin, une demande de prolongation du contrat en cours sur le site de Thézac (coteaux secs autour de l'aérodrome de Montayral) a été faite afin de porter les engagements jusqu'en 2024, cela étant rendu possible par le report des dates limites de dernières demandes de paiement au 31 janvier 2025.

Ces projets de contrats et d'avenants sont actuellement en cours d'attente de validation par la DREAL et la DDT du Lot-et-Garonne.

Concernant les chartes, **une nouvelle charte a été signée sur le site de Lascrozes** (commune de Cazideroque). Elle concerne un exploitant agricole engagé dans la certification AREA ainsi que le propriétaire des terres qu'il exploite et situées dans le périmètre Natura 2000. Ainsi, deux chartes sont actuellement en cours d'engagement sur les sites de Thézac et Lascrozes.

Tableau 1: Mise en œuvre des contrats et chartes – synthèse de l'animation 2020

Prise de contact avec les propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ En 2020, les contacts engagés les années précédentes ont été poursuivis afin de discuter des possibilités de contractualisation. → informations sur les contrats Natura 2000, recommandations générales de gestion selon les milieux. <p>Les possibilités de nouveaux contacts ont toutefois été limitées en raison de la crise sanitaire.</p>
Diagnostic des parcelles, Proposition de contrats et aide au montage de dossier	<ul style="list-style-type: none"> ○ Trois visites terrain ont été réalisées pour des propriétaires privés potentiellement intéressés par des contrats. ○ Deux projets de contrat ont été déposés début 2021 (en attente de validation). ○ Une demande d'avenant pour prolonger un contrat engagé en 2020 a été faite. ○ Un accompagnement individualisé dans la constitution des dossiers de demande de subvention (contrat ni-ni, site de Thézac) et d'engagement dans la charte (site de Lascrozes) a été réalisé.
Suivi de l'instruction des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des contrats Natura 2000 et une restitution a été effectuée aux contractants.
Aide à la mise en œuvre technique des actions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un accompagnement technique a été réalisé pour la mise en œuvre et le suivi des travaux prévus dans les contrats en cours durant l'automne-hiver 2020-2021.
Suivi technique, administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sur l'ensemble des contrats et chartes, le CEN Nouvelle-Aquitaine a assuré un suivi administratif et financier en lien avec la DDT, en accompagnant également certains propriétaires dans leur demande de paiement après réalisation des travaux.

A.1.2 Mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques

Le périmètre du **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** englobe et s'étend autour des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes », sur une surface totale de **4305,6 ha**. Il s'étend sur **13 communes en Lot-et-Garonne** (les 2 communes concernées par les sites Natura 2000 dans le Lot (région Occitanie) ne sont pas incluses à ce PAEC). La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 30% de la surface du territoire du PAEC, soit 1513,64 ha (Source : RPG, 2015).

Le choix des mesures ouvertes à la souscription s'est fait en 2015 selon les éléments diagnostiqués sur le périmètre du PAEC et avec la consultation des agriculteurs (cf. Bilan d'animation 2015). La liste des mesures proposées a été mise à jour en 2016 et 2017, selon les retours d'expérience du terrain et les évolutions du cadre national. Depuis 2018, le nombre de MAEC proposées par territoire est limité à 5. Ainsi, la liste des mesures a été réduite afin de ne conserver que les mesures les plus adaptées au territoire.

Actuellement en phase de transition de la PAC, la mise en œuvre des MAEC ne s'est pas faite à l'identique en 2020. Effectivement, seules des prolongations d'un an des MAEC de 2015 ont été autorisées pour le territoire AQ_THLA lors de la campagne 2020. Trois exploitants sur quatre engagés en 2015 ont faits cette prolongation, démontrant ainsi leur engagement dans une démarche d'exploitation respectueuse de l'environnement.

Pour 2021, de nouveaux engagements seront possibles pour une durée de un an ou cinq ans selon les mesures choisies. De plus, tous les exploitants engagés en 2015 et 2016, dont les MAEC sont arrivés à échéance, peuvent renouveler leur engagement. Le budget prévisionnel attribué au territoire des Coteaux de Thézac et de Montayral (AQ_THLA) est de 55 000€ pour les nouveaux engagements. La liste des MAEC disponibles à la contractualisation en 2021 sur le territoire AQ_THLA est présentée en Annexe 1.

Tableau 2 : Mise en œuvre des MAEC – synthèse de l'animation 2020

Prise de contact avec les exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour la campagne 2020, aucun courrier d'information n'a été envoyé. En effet, le contexte particulier (aucun nouvel engagement) n'a pas permis de mener de campagne d'information auprès des exploitants. Seuls les agriculteurs concernés par le prolongement de leurs MAEC arrivées à échéance ont donc été recontactés. ○ Pour la campagne 2021, un courriel d'information quant à la possibilité de nouveaux engagements en 2021 a été envoyé à tous les exploitants agricoles concernés par le territoire.
Rédaction du PAEC	<ul style="list-style-type: none"> ○ Depuis 2018, le calendrier relatif à la mise en place des PAEC a été avancé : ainsi, le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet pour un PAEC 2021 a été déposé fin 2020. Il a été validé avec une enveloppe réservataire de 55000€ pour les nouveaux engagements.
Animation du PAEC	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Campagne 2020</u> : Le cas particulier de la campagne 2020 a limité les rencontres individuelles et privilégier les échanges téléphoniques avec les agriculteurs. Seules des prolongations d'un an des MAEC de 2015 ont été autorisées pour le territoire AQ_THLA en 2020. Aucun nouveau diagnostic n'a donc été réalisé. ○ Une aide au montage administratif du dossier PAC a été apportée aux agriculteurs par l'animateur. ○ <u>Campagne 2021</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Suite au courriel d'information envoyé aux exploitants agricoles, plusieurs nouveaux engagements potentiels sont déjà envisagés sur le territoire. Les rencontres avec les exploitants sur les parcelles concernées auront lieu courant avril afin de finaliser les projets d'engagement et de réaliser les diagnostics de parcelles.
Suivi de l'instruction des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des dossiers MAEC et une restitution a été effectuée aux contractants. Ces échanges avec les services instructeurs concernent également les MAEC engagées depuis 2015, que ce soit pour l'instruction des dossiers ou pour l'état d'avancement des paiements de l'aide.
Aide à la mise en œuvre technique des actions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le suivi de la mise en œuvre des MAEC a été réalisé dans un premier temps par contacts téléphoniques et mails : rappel des engagements et conseils, proposition d'un accompagnement technique sur le terrain. ○ L'animateur a ensuite rencontré certains exploitants (engagements 2015, 2016, 2017, 2018, 2019) sur le terrain lorsque ceux-ci le souhaitent pour leur apporter assistance et conseils techniques pour la bonne mise en œuvre des engagements et des travaux éventuels (restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés ; entretien des linéaires de haies)
Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un nouveau budget prévisionnel a été proposé pour 2021 lors du dépôt de la candidature en réponse à l'appel à projet en décembre 2020.

A.2 Mise en œuvre des mesures non contractuelles et autres actions

Tableau 3 : Mesures non contractuelles et autres actions : synthèse de l'animation 2020

Identification des propriétaires, exploitants et ayants droit	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les fichiers de données « propriétaires » présent au sein du périmètre du site Natura 2000 et des données « agriculteurs » dont les parcelles SAU sont présentes au sein du périmètre du PAEC, ont été actualisés en début d'année d'animation.
Mesures non contractuelles : Sensibilisation et communication à destination du grand public	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le CEN Nouvelle-Aquitaine a mis à jour le site internet dédié à l'animation des sites de Thézac et Lascrozes. La nouvelle adresse du site internet est : https://coteaux-de-thezac-lascrozes.fr/ Encore en cours de construction, toutes les informations liées à Natura 2000 et aux sites de Thézac et Lascrozes y seront bientôt disponibles, et de nombreux documents en téléchargement libre (DOCObS, Lettres d'info, Comptes-rendus des COPIL, ...). ○ Lettre d'information : La <u>6^{ème} lettre d'information</u> a été rédigée en mars 2021 (Cf. Annexe 2). Elle sera imprimée en 600 exemplaires puis <u>distribuée aux communes</u> du territoire des sites Natura 2000 afin qu'elles puissent la relayer auprès de leurs habitants. Elle sera également distribuée lors des animations et stands tenus par le CEN Nouvelle-Aquitaine. ○ Le Poster des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, réalisé par le CEN NA en 2020 a dorénavant commencé à être diffusé. Des exemplaires seront distribués aux communes et écoles du territoire. Le reste sera distribué lors des animations, stands, rencontres avec les partenaires, etc. ○ Sorties nature : <ul style="list-style-type: none"> - Au regard du contexte sanitaire, aucune sortie nature n'a eu lieu en 2020.
Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	<ul style="list-style-type: none"> ○ La structure animatrice n'a pas été sollicitée pour un avis technique sur les incidences potentielles d'une activité ou d'un projet sur les espèces et habitats des sites Natura 2000 en 2020.
Soutien à l'articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'animateur a régulièrement échangé avec la SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 du Boudouyssou, et porteuse du PAEC associé, afin d'assurer une cohérence entre les différents projets et de pouvoir apporter des informations justes aux agriculteurs rencontrés au cours de l'animation. ○ En tant que structure animatrice du site Natura 2000, le CEN Nouvelle-Aquitaine maintient une veille globale au sein et autour des périmètres des deux sites Natura 2000, et continue de s'assurer que les enjeux des sites sont bien pris en compte, que ce soit pour le montage de projets « privés » ou dans les documents publics d'urbanisme et d'aménagement.
Amélioration des connaissances et suivi scientifique	<p>En 2020, les missions d'amélioration des connaissances ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La collecte de données naturalistes faune-flore et leur saisie dans la base de données interne du CEN Nouvelle-Aquitaine : <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre du suivi des MAEC et contrats ni-ni en cours sur le territoire • lors de la prospection de secteurs ciblés pour la mise en œuvre de futurs contrats Natura 2000

- données dites opportunistes, avec le relevé des espèces de faune et de flore observées au cours des déplacements sur le site
- Le **suivi des chiroptères** (chauve-souris) sur les sites connus (grottes de Cassebartas et des Cordonniers - Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, commune de Masquières) – cf. Tableau 4 ci-dessous. ;
- De plus, les données issues d'autres études du CEN NA, localisées sur les périmètres Natura 2000, ont été mises en évidence grâce à l'analyse de la base de données.

Au total, en 2020, ce sont **1332 données naturalistes** qui ont été synthétisées sur les périmètres des sites Natura 2000 et du PAEC, pour **373 espèces**. Ces données, et celles acquises les années précédentes, permettent d'alimenter la liste des espèces connues sur les sites Natura 2000. Ainsi, il est proposé de mettre à jour la liste des espèces d'intérêt communautaire et autres espèces remarquables qui figure au FSD de chacun des sites Natura 2000. Cette mise à jour sera proposée aux membres du prochain COPIL le 30 mars 2021 (cf. Annexe 3).

Enfin, les **suivis photographiques** qui ont été mis en place sur certaines parcelles engagées en MAEC ont été poursuivis, et de nouveaux suivis ont été mis en place. Ces suivis permettront de disposer d'éléments visuels simples à analyser pour évaluer l'effet de la mise en œuvre de ces mesures sur le long terme.

Tableau 4 : Amélioration des connaissances : résultats des suivis des chiroptères (2020-2021)

Cavité	Espèce		Effectifs	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	30/07/2020	17/09/2020
Casse Bartas	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		1
	Murin de grande taille	<i>Myotis sp. (Myotis Myotis / Myotis blythii)</i>		2
	Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>		1
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>		80
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		15
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	3	3
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		1

Ces résultats confirment l'utilisation de la grotte de Cassebartas (Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, commune de Masquières) par le Rhinolophe Euryale. Cette espèce, qui n'est pas citée dans le DOCOB, est inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats, et est considérée comme vulnérable sur la liste rouge européenne des espèces menacées (2019).

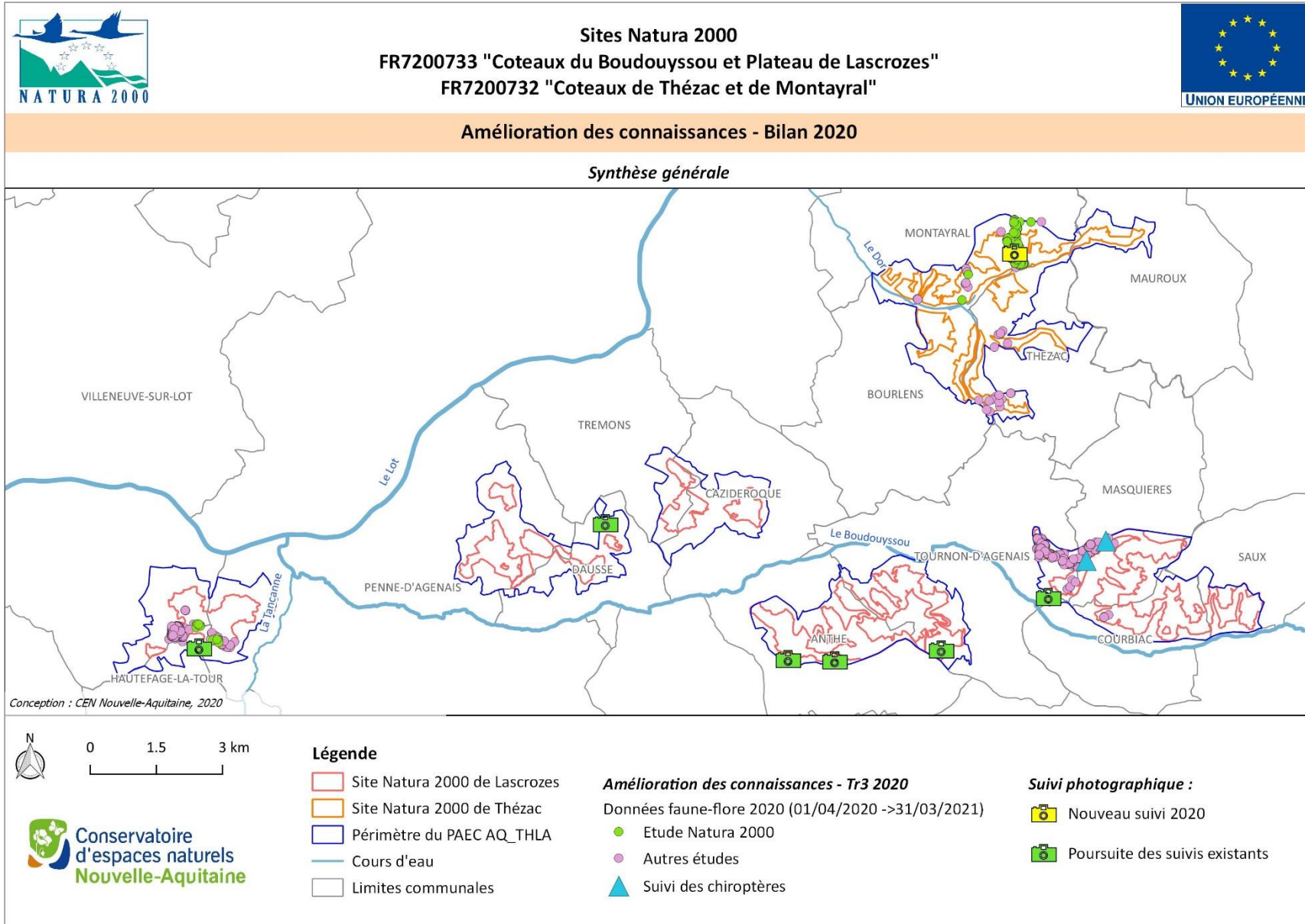


Figure 1 : Localisation générale des missions d'amélioration des connaissances menées en 2020

Bilan d'animation 2020/2021

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

A.3 Phase de synthèse, de bilan et mise à jour du DOCOB

Tableau: Synthèse bilan et mise à jour du DOCOB - synthèse de l'animation 2020

Mise à jour des DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une nouvelle fiche action a été construite pour le DOCOB des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes (cf. Annexe 4) : Code action CN03c - Maintien des milieux naturels ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (typologie N05R). Contrairement aux fiches actions « Fauche manuelle » et « Fauche mécanique » (typologie N04R) déjà existantes dans le DOCOB, elle pourra être souscrite par des exploitants en dehors des surfaces agricoles déclarées à la PAC (le cas souvent des terres sur les coteaux). La création d'une nouvelle fiche n'a pas été nécessaire pour le site de Thézac. En effet, la construction des fiches actions de ce DOCOB permet déjà la contractualisation de l'une ou l'autre mesure (N04R ou N05R). ○ Au regard des récentes acquisitions de connaissances sur le territoire (cf. § Amélioration des connaissances et suivi scientifique), une mise à jour du FSD de chacun des sites est proposée (cf. Annexe 3). La liste des espèces à ajouter aux FSD ainsi que la nouvelle fiche actions seront présentées aux membres du COPIL pour validation lors de la prochaine réunion le 30 mars 2021.
Préparation et animation de comité de pilotage et de réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les membres des comités de pilotage des sites de Thézac et de Lascrozes se réuniront le 30 mars 2021 au cours d'une visioconférence organisée par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Un diaporama sera présenté par l'animateur. L'ordre du jour sera le suivant : Bilan 2020 et perspectives, proposition d'une nouvelle fiche action, mise à jour du FSD. Un compte-rendu sera rédigé par le CEN NA et validé puis transmis par la DDT 47 à l'ensemble des membres du COPIL.
Suivi sous SIN2	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vérification des informations saisies par le personnel des services de l'Etat. ○ <i>L'outil a été consolidé par les services de l'Etat fin 2020. Toutefois, de nombreuses données de base concernant les DOCOBs restent à saisir dans le logiciel. Ce travail important nécessite plus de temps que disponible. Il a été amorcé mais devra être poursuivi lors de la prochaine phase d'animation.</i>
Bilans et évaluation des mesures de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction du bilan d'animation de la tranche 3 d'animation (avril 2020 – mars 2021) et du bilan triennal 2018-2020.

A.4 Bilan financier

Le tableau suivant reprend une synthèse des actions menées en 2020-2021 par le CEN Nouvelle Aquitaine.

Tableau 5 : Bilan des actions réalisées par le CEN Nouvelle Aquitaine du 01/04/2020 au 31/03/2021

Nature de la tâche	Unité	Prix Unitaire HT*	Jours réalisés	Montant HT	Autre prestation	Montant total HT
1 - Mise en œuvre de la contractualisation	Jours		35,00	17 550,00 €	- €	17 000,00 €
1 Recensement des signataires	Jours	500	12,50	6 250,00 €		6 250,00 €
2 Assistance technique et administrative	Jours	500	20,00	10 000,00 €		10000
3 Suivi - synthèse	Jours	500	1,50	750,00 €		750
	Jours	550	1,00	550,00 €		
2 - Mise en œuvre des actions non contractuelles (dont communication et devis éventuellement)	Jours	500	3,00	1 500,00 €	245,00 €	1 745,00 €
3 - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	Jours	500	0,00	- €	- €	500,00 €
4 - Soutien à l'articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques	Jours	500	1,00	500,00 €	- €	500,00 €
5 - Amélioration des connaissances et suivi scientifique	Jours	500	5,00	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
6 - Mise à jour des DOCOB	Jours	550	0,50	275,00 €	- €	275,00 €
	Jours	500	1,00	500,00 €		
7 - Comité de pilotage - Groupe de travail - Réunion publique	Jours	500	2,50	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
	Jours	550	0,50	275,00 €		
8 - Suivi sous SIN2	Jours	500	1,00	500,00 €	- €	500,00 €
9 - Bilan annuel - Rapport triennal	Jours	500	2,50	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
Montant total en €HT				26 100,00 €	245,00 €	26 345,00 €
TVA 20%				5 220,00 €	49,00 €	5 269,00 €
Montant total en €TT				31 320,00 €	294,00 €	31 614,00 €

52,00

* Calcul des coûts CEN Nouvelle-Aquitaine sur la base d'un coût journalier de : 500 € HT pour un chargé d'études ou chargé de mission, 550 € HT pour un chargé de secteur ou projet

NB : A compter du mois de septembre 2011, le CEN Aquitaine est assujetti à la TVA au titre de l'article 261-7-b du CGI : "dépassement du seuil d'exonération (60 000€ cumulés de prestations)". Un taux de TVA de 20% est donc appliqué au montant facturé.

A.5 Répartition du temps d'animation

Le graphique ci-dessous dresse le bilan du temps passé par mission d'animation sur la troisième tranche d'animation.

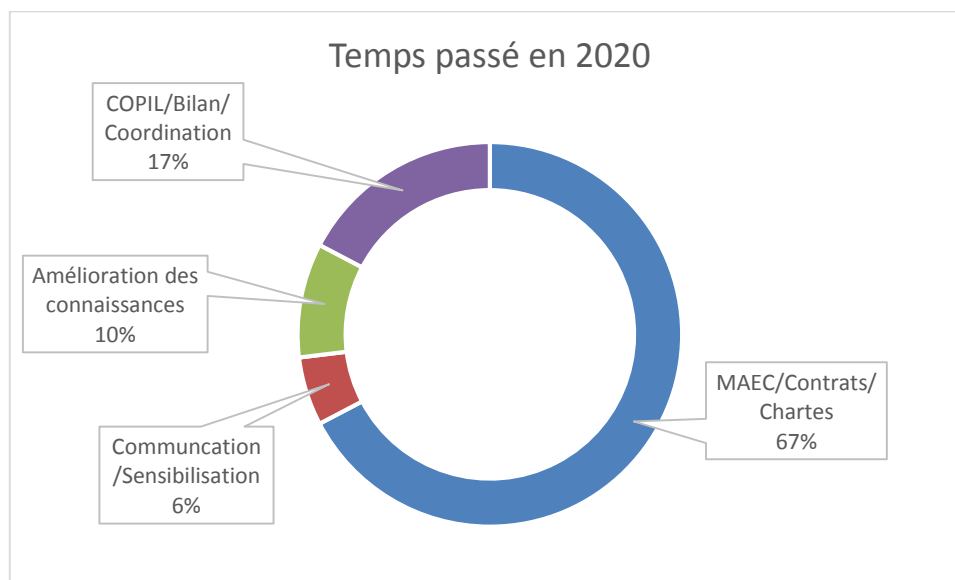


Figure 2 : Répartition du temps d'animation par mission en 2020

Comme prévu, la mise en œuvre de la contractualisation a constitué la majorité du temps d'animation. En 2020, ce temps a pu être réparti plus équitablement entre Contrats/Chartes et MAEC, en raison notamment de l'impossibilité de réaliser de nouveaux engagements en MAEC en 2020.

Le volet COPIL/Bilan/Coordination occupe une place conséquente en 2020 en raison notamment de la proposition de mise à jour du DOCOB (fiche action) et du FSD.

B Bilan de la phase d'animation 2018-2019-2020

L'année 2020 a constitué la troisième et dernière année de la phase d'animation de 3 ans démarrée en 2018. Les tableaux, cartes et graphiques suivants dressent un bilan global synthétique des actions menées sur les sites Natura 2000 des « Coteaux de Thézac et de Montayral » et des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » pendant ces 3 années.

B.1 Les MAEC

En 2018 et 2019, seules années permettant de nouveaux engagements sur la période des trois années d'animation, 6 agriculteurs se sont engagés dans une ou plusieurs MAEC, uniquement sur le territoire du site de Lascrozes. Au total, 3 MAEC différentes ont été souscrites par au moins un agriculteur. Le budget total associé à ces engagements est estimé à 76 536 € (cf. Tableau 6 ci-dessous). De plus, 3 exploitants, dont les engagements arrivaient à échéance ont prolongés leur MAEC d'une année en 2020 (sur 4 initialement engagés en 2015), pour un budget de 1985 €.

Tableau 6 : Bilan des MAEC de 2018 à 2020

Code de la Mesure	Nom de la Mesure	Nb. Eng.	Valeur engagée (ha, ml)	Unité	Montant annuel	Montant sur 5 ans
Nouvelles MAEC 2018-2019						
AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	3	9,45	ha	1 142,13 €	5 710,64 €
AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	3	30,41	ha	12 919,99 €	64 599,96 €
AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	1	5,03	ha	1 245,23 €	6 226,13 €
Sous-total nouvelles MAEC (2018-2019)		7	44,89	ha	15 307,35 €	76 536,73 €
Prolongement MAEC 2015 (2020)						
AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	1	5,29	ha	695,79 €	-
AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	1	0,99	ha	231,19 €	-
AQ_THLA_PS02	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale avec absence de fertilisation azotée	1	6,3	ha	542,49 €	-
AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	1	2,09	ha	515,73 €	-
Sous-total prolongement MAEC 2015 (2020)		4	14,67	ha	1 985,21 €	-
Total général		11	59,56	ha	17 292,56 €	78 521,94 €

Nb eng. = nombre d'engagements dans la mesure entre 2018 et 2020

N.B. : le nombre d'engagements peut être supérieur au nombre d'exploitants agricoles engagés dans une ou plusieurs MAEC. En effet, un engagement = un exploitant pour une MAEC. Ainsi, si un agriculteur s'engage dans deux MAEC différentes, cela compte pour deux engagements.

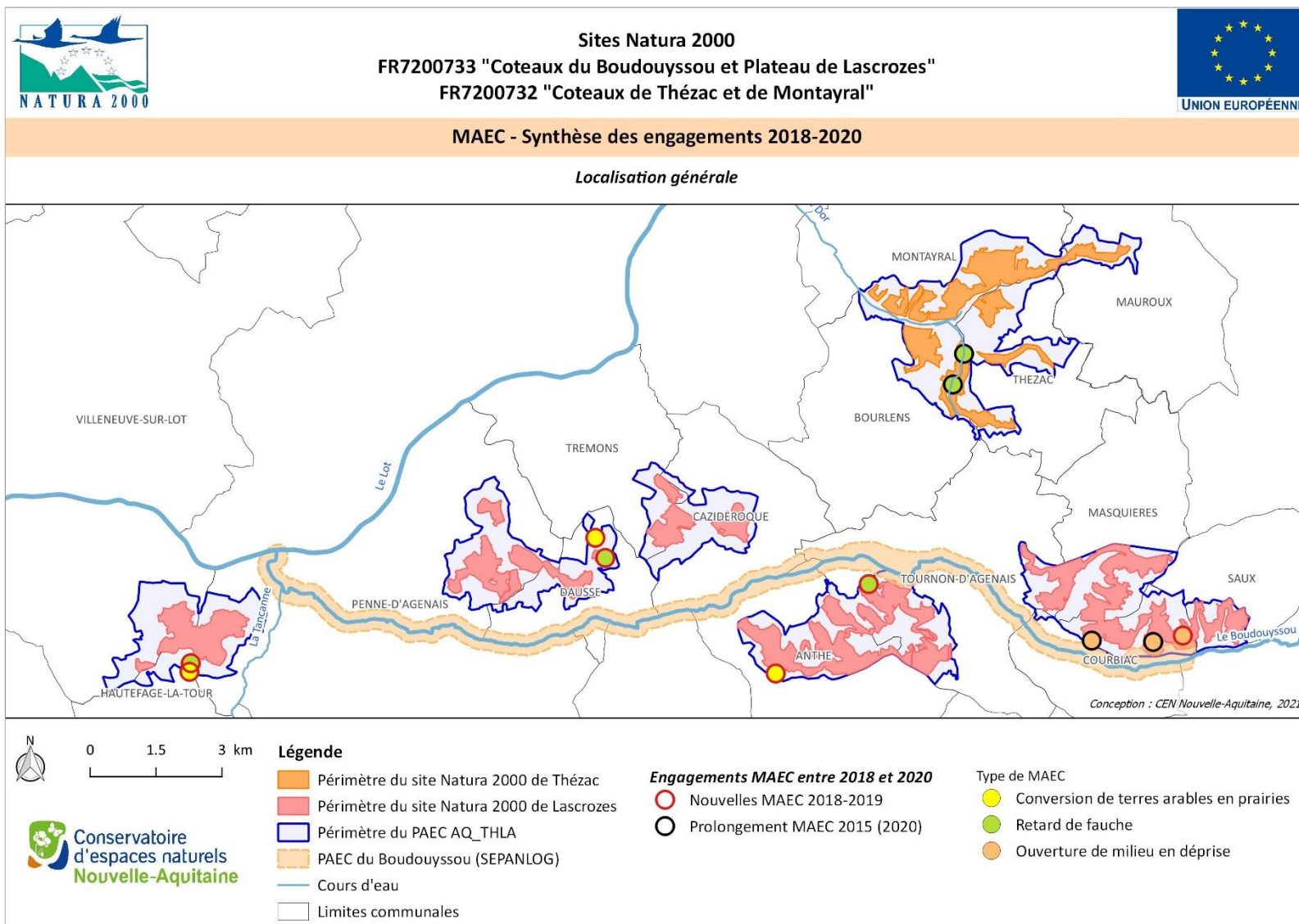


Figure 3 : Localisation des engagements en MAEC entre 2018 et 2020 sur le PAEC des Coteaux de Thézac et Lascrozes (AQ_THLA)

B.2 Les Contrats « ni-ni » et chartes

Sur la période des trois années d'animation, trois nouveaux contrats ont été engagés, dont deux sur le site des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » et un sur le site des « Coteaux de Thézac et de Montayral ». Deux autres contrats sont sur le point de l'être (cf. Tableau 7 ci-après).

Tableau 7 : Bilan des contrats « ni-ni » de 2018 à 2020 (en cours et en projets)

Localisation	Contractant	Période de souscription	Mesures engagées		Surfaces (ha)	Montant
Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes - FR7200733						
Coteau de Casserouge	CEN NA	2015-2019	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels très fortement embroussaillés	0,62	5 138,00 €
			N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	0,52	2 410,00 €
			N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,14	402,00 €
			N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	1,33	4 085,00 €
Total					1,33	12 035,00 €
Coteau de Castelmerle	CEN NA	2018-2022	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement et moyennement embroussaillés	2,33	17 006,50 €
			N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche		12 100,50 €
			-	Frais d'études et frais d'expert	3 441,19 €	
Total					2,33	32 548,19 €
Plateau de Lascrozes	Collectivité	2018-2022	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,02	35,55 €
			N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	0,33	706,88 €
Total					0,33	742,43 €
Pech de Lartel*	Propriétaire privé*	2021-2024*	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,57	773,43 €
			N03Pi	Acquisition du matériel de pâturage	2,28	1 196,00 €
			N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts		3 144,32 €
Total					2,28	5 113,75 €
Coteau de Casserouge*	CEN NA*	2021-2024*	N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	1,07	14 380,80 €
Total					1,07	14 380,80 €
Coteaux de Thézac et de Montayral - FR7200732						
Coteaux autour de l'Aérodrome de Montayral	Propriétaire privé	2020/2022	N01Pi	Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage	4,05	6 658,81 €
			N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		2 391,46 €
			-	Frais d'études et frais d'expert		900,00 €
		(prolongation 2023-2024*)	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	4,05	3 162,20 €
			-	Frais d'études et frais d'expert	300,00 €	
Total					4,05	13 412,47 €

Contrat terminé

Contrat en cours

* Projet de contrat Natura 2000 ou demande d'avenant, en attente de validation

En ce qui concerne les chartes, trois signatures de charte ont été réalisées, dont un renouvellement. Deux d'entre elles concernent le site de Lascrozes, et une concerne le site de Thézac.

La Figure 4 ci-après présente la localisation des contrats et chartes en cours ou à venir sur les deux sites Natura 2000.

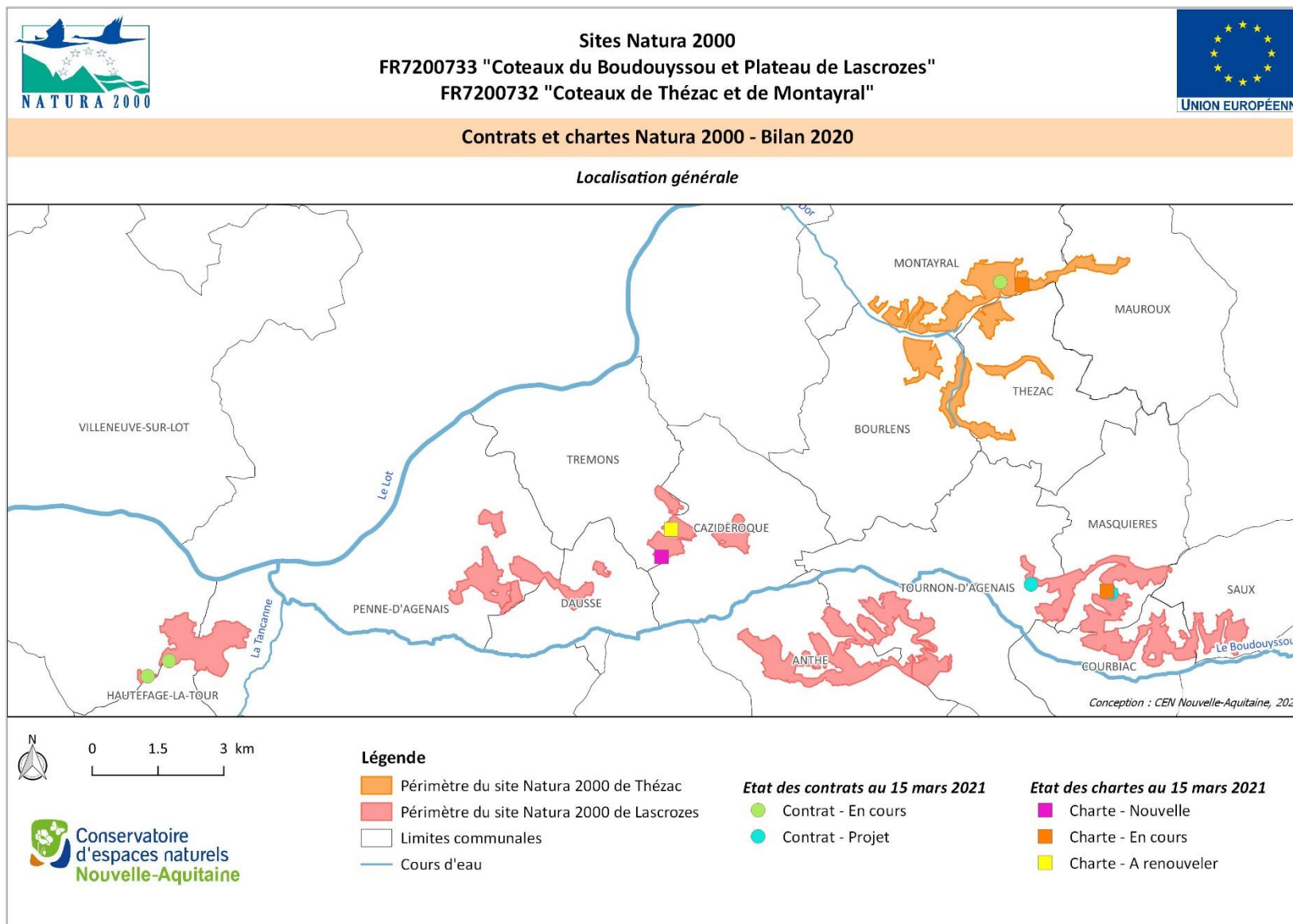


Figure 4 : Localisation générale des contrats et chartes en cours en 2020 et à venir sur les sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes

B.3 Communication/Sensibilisation

Différentes actions de sensibilisation ont été menées au cours des trois années d'animations :

- Sorties nature (cf. Tableau 8) ;
- Lettre d'information (une par an) ;
- Site internet : <https://coteaux-de-thezac-lascrozes.fr/> ;
- Livret guide.

Tableau 8 : Animations et balades nature entre 2018 et 2020

Animations/Balades nature					
Date	Localisation	Détail	Organisation	Participation animateur	Nb participants
27/05/2018	Dausse	Balade nature sur le site Natura 2000 - aller retour vers les coteaux de Dausse	CEN Aquitaine (partenariat SFO Aquitaine)	Balade commentée, découverte de la flore des coteaux	9
18/06/2019	Villeneuve-sur-Lot	Visite de terrain pour le Service Economie Agricole de la DDT47 (Coteau de Castelmerle)	CEN Aquitaine	Balade commentée, présentation de Natura 2000 et exemple de gestion par contrat	25
26/08/2019	Penne-d'Agenais	Nuit de la chauve-souris	CEN Aquitaine	Présentation d'un diaporama puis balade à l'écoute des chauves-souris avec un détecteur	46
22/09/2019	Villeneuve-sur-Lot	Trail du Villeneuvois	Stade du Villeneuvois	Tenue d'un stand d'information Natura 2000	-
2020	crise sanitaire - aucune animation				

Plusieurs outils ont été développés pendant cette phase d'animation, comme la lettre d'information et le livret guide. Toutefois, ce dernier a été imprimé en bureau et non en imprimerie, limitant la qualité des documents et leur facilité de distribution. Un dépliant Natura 2000 présentant les sites Natura 2000 et leurs outils seraient à concevoir et éditer dans la prochaine phase d'animation.



Figure 5 : Illustrations des animations Natura 2000 de 2018 à 2020

B.4 Répartition du temps d'animation

Les graphiques ci-dessous dressent le bilan du temps passé par mission d'animation de 2018 à 2020.

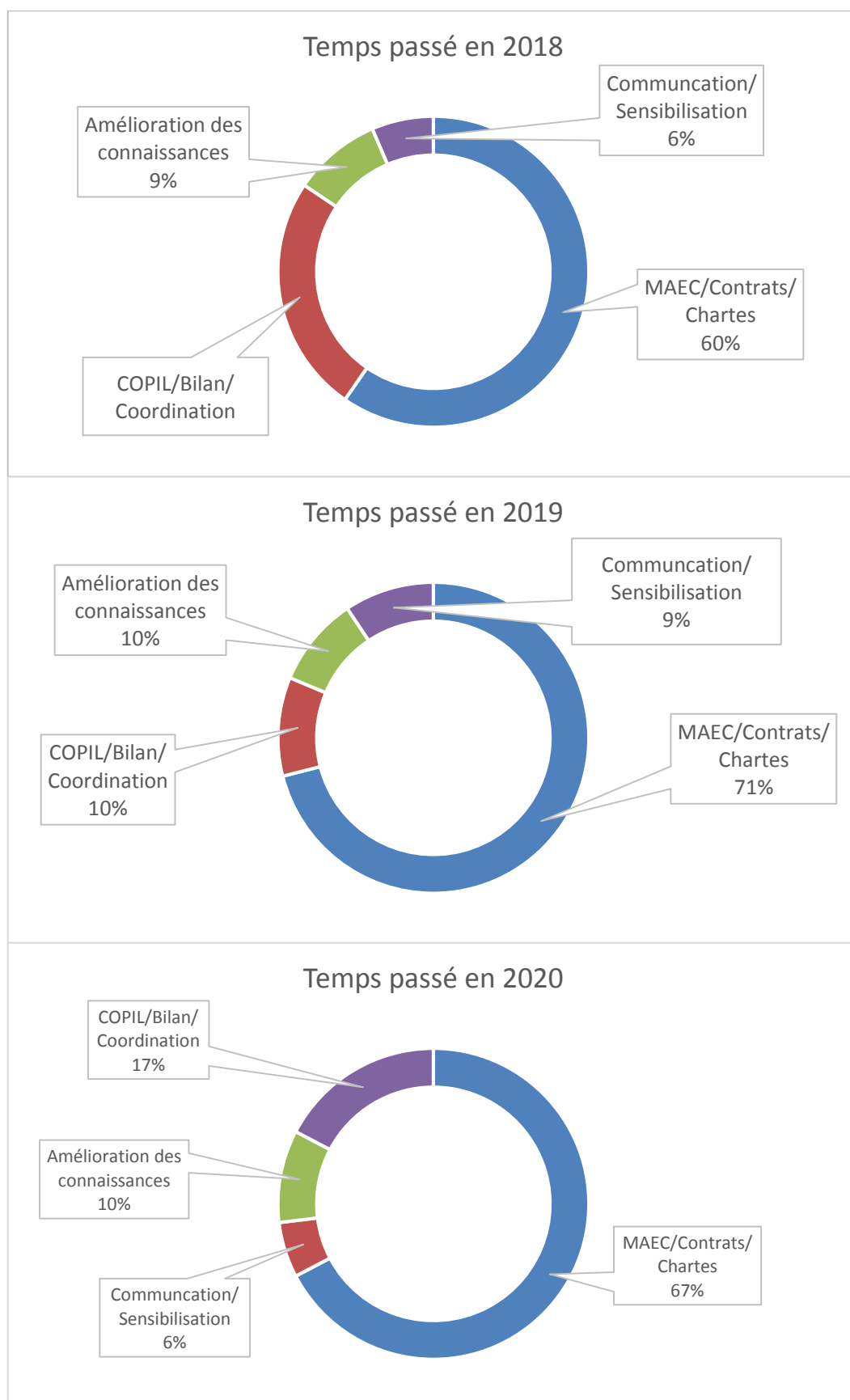


Figure 6 : Répartition du temps d'animation par mission en 2018, 2019 et 2020

La répartition du temps passé sur chacune des missions est relativement stable d'une année à l'autre. La mise en œuvre de la contractualisation constitue la majorité du temps d'animation (entre 60 et 70%). Ce temps a principalement été destiné à l'animation du PAEC pour la mise en œuvre de nouvelles mesures agro-environnementales et le suivi des MAEC déjà en place, le temps restant ayant été consacré à la proposition de projets de contrats et de signatures de chartes.

En 2019, la mise en œuvre des actions de communication et sensibilisation a représenté un volume plus important qu'en 2018 et 2020, avec la création et l'impression d'une affiche à destination du grand public, représentant un panel d'espèces emblématiques que l'on peut rencontrer sur ces sites.

C Perspectives pour la prochaine phase d'animation 2021-2023

La prochaine phase d'animation devrait débuter courant 2021, pour une période de trois ans.

Contrats et chartes Natura 2000

- A court terme (31 mai 2021), réaliser les diagnostics parcellaires et accompagner les contractants dans la constitution du dossier de demande de subvention pour les projets de contrats 2021 qui seraient validés.
- Poursuivre la dynamique de contractualisation et d'engagements dans les chartes en favorisant les rencontres avec les propriétaires. L'animation de réunions publiques d'information ne semble pas être le moyen idéal pour atteindre cet objectif, mais semble avoir plus d'impact pour une sensibilisation générale.
- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre des contrats Natura 2000 en cours.

Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

- A court terme (15 mai 2021), réalisation des diagnostics parcellaires et accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation de MAEC en 2021 ;
- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre des MAEC en cours d'engagement.
- Selon les dispositions de la nouvelle PAC : Renouvellement du PAEC (réponse à l'appel à projet deuxième semestre 2021) et animation du PAEC.

Suivis scientifiques / inventaires

- Poursuivre les suivis des espèces à fort enjeu :
 - Chiroptères sur les grottes des cordonniers et de Casse Bartas
 - Ecrevisse à pattes blanches sur le vallon de la Vergnote (FDP 47)
- Évaluer les mesures par des suivis sur les parcelles engagées dans des MAEC et sur les parcelles restaurées via un contrat Natura 2000 :
 - Suivis photographiques
 - Si possibilité de participer à un dispositif de suivi à plus grande échelle (CBNSA, AAP de l'OFB) : Suivis floristiques ou faunistiques
- Poursuite de l'amélioration des connaissances avec synthèse annuelle des données naturalistes et mise à jour du FSD si nécessaire.

Information et sensibilisation

- Organisation et animation d'une sortie nature à destination du grand public chaque année. L'animateur devra veiller à changer de secteur tous les ans afin de varier les publics.
- Information, communication et sensibilisation des propriétaires et usagers du site Natura 2000 : développer, imprimer et diffuser des outils de communication (plaquette d'information, livret guide, lettre d'info, etc.)
- Animation du site internet

Accompagnement et animation territoriale

- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
- Accompagnement des acteurs du territoire dans leurs éventuels projets en faveur de la biodiversité
- Echanges techniques avec les autres opérateurs locaux (SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 voisin du Boudouyssou, CPIE Pays-de-Serres / Vallée du Lot, structure gestionnaire du Vallon de la Vergnote, SMAVLOT, ONCFS, etc.)

Synthèse et bilan :

- Suivi sous SIN2 : poursuite de la saisie des informations de base des DOCOBs (objectifs, actions, etc.) afin de pouvoir renseigner les engagements dans les contrats et les adhésions à la charte
- Bilan annuel d'animation
- Comité de pilotage (au mieux un par an, *a minima* 2 pendant la phase d'animation),

Liste des Annexes

Annexe 1 : Liste des MAEC disponibles en 2021 – PAEC AQ_THLA

Annexe 2 : Lettre d'information n°6

Annexe 3 : Proposition de mise à jour du FSD

Annexe 4 : Proposition d'une nouvelle fiche action pour le site FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes

Annexe 1 : Liste des MAEC disponibles en 2021 – PAEC AQ THLA

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant (€/ha/an)	Financement*	Durée d'engagement
Restauration et maintien des milieux ouverts					
Milieux ouverts et moyennement embroussaillés					
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	57,25 €	25 % Etat – 75 % FEADER	1 an
Milieux fortement embroussaillés					
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	247,56 €	25 % Etat – 75 % FEADER	5 ans
Gestion extensive des prairies par fauche tardive					
Prairies permanentes ou temporaires	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER	1 an
	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER	1 an
Conversion de terres arables en prairies					
Grandes cultures	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER	5 ans

* FEADER = Fonds européen agricole pour le développement rural

En plus de ces mesures dédiées aux nouveaux engagements, l'ensemble des MAEC souscrites en 2015 et 2016 seront automatiquement ouvertes sur le territoire afin de permettre aux exploitants de renouveler leurs engagements arrivés à échéance.

Annexe 2 : Lettre d'information n°6

La lettre d'information sera prochainement disponible au téléchargement sur le site internet :

<https://coteaux-de-thezac-lascrozes.fr/>

Sites Natura 2000

FR7200732 — « Coteaux de Thézac et de Montayral »

FR7200733 — « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

Lettre d'information n°6 — Mars 2021

L'année 2020 a constitué la dernière année du 3^{ème} cycle d'animation conjointe des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, portée par les services de l'Etat et accompagnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine depuis 2013. La dynamique reste intacte avec la disposition de financement de contrats Natura 2000, ainsi que la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs. Vous trouverez dans cette lettre d'information les actualités des sites Natura 2000 proches de chez vous et nous vous attendons nombreux pour discuter de vos projets et venir à nos sorties nature !

Céphalanthère rouge

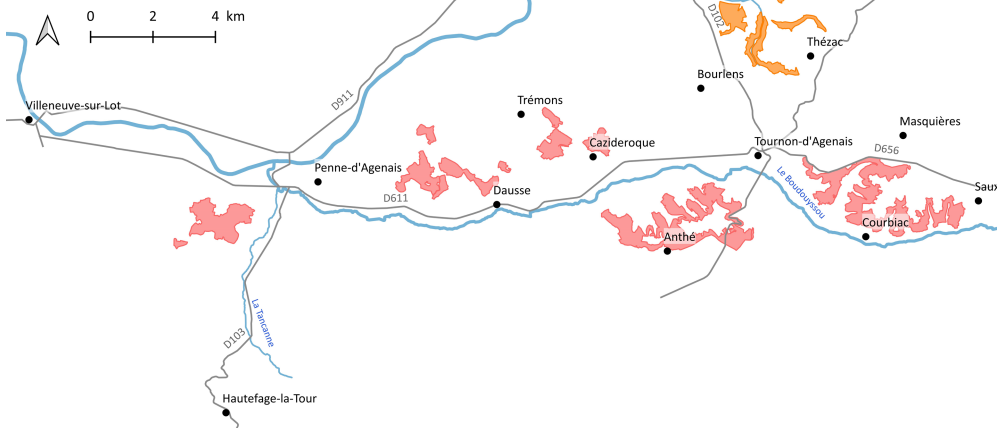


Orchis brûlé



Périmètres Natura 2000 :

- Coteaux de Thézac et de Montayral
- Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes



Vue depuis le Coteau de Casserouge (site de Lascrozes) sur la bastide de Tournon-d'Agenais



Contractualisation

En 2020, confinés mais pas bloqués !

Malgré la crise sanitaire, les actions se poursuivent sur les sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes !

Contrats agricoles (MAEC)

Retour sur l'année passée : En 2020, aucun nouveau contrat agricole n'a pu être souscrit. Toutefois, les agriculteurs ayant souscrit une MAEC en 2015 ont eu la possibilité de prolonger leurs engagements sur une année supplémentaire. Ainsi, trois exploitants agricoles, sur quatre engagés en 2015, ont prolongé leurs contrats arrivés à échéance. Cela montre bien l'engagement des exploitants du territoire pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Nouveaux contrats pour 2021 : Le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet pour la mise en œuvre de MAEC en 2021 a été déposé en décembre auprès des autorités de gestion. Les mesures proposées pour le territoire des Coteaux de Thézac et Lascrozes ont été validées par la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAEC). De nouveaux engagements seront donc possibles en 2021 !

Contrats hors surface agricole

En ce début d'année 2021, deux nouveaux **projets de contrats** et une demande de prolongation d'un contrat démarré en 2020 ont été proposés aux autorités administratives. Si celles-ci valident les projets, de nouveaux travaux de restauration et d'entretien de pelouses sèches par pâturage et/ou intervention manuelle pourront démarrer dès l'automne 2021 !

Ça bouge aussi du côté des **chartes** ! Deux propriétaires privés, un sur chaque site, ont signé la charte Natura 2000 en 2020.

Si vous aussi vous souhaitez vous engager dans la préservation de la biodiversité sur le territoire Natura 2000, contactez votre animateur : il vous guidera afin de déterminer quel type d'action est adapté à votre situation et vous proposera un accompagnement (gratuit !) technique et administratif.

Communication et sensibilisation

Demandez vos affiches !

Édité en 2020, ce poster est une mosaïque de photographies de quelques espèces emblématiques pouvant être observées sur les sites de Thézac et Lascrozes.

Mairies, écoles, ... n'hésitez pas à nous faire vos demandes ! Des posters seront fournis gratuitement en fonction des stocks disponibles.



Balades nature

Annulées en 2020 en raison de la crise sanitaire, les sorties nature ne sont que partie remise ! Rendez-vous au printemps pour une nouvelle balade guidée qui vous permettra de (re) découvrir les milieux naturels préservés du territoire et d'y observer plantes rares et petites bêtes cachées !

La date de la sortie et le lieu de rendez-vous seront communiqués ultérieurement sur le site internet Natura 2000 de Thézac et Lascrozes. L'information sera également transmise aux communes du territoire et à la presse locale.

@ Site internet

Il était temps, le site internet des sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes se refait une beauté ! Nouveau design, mais également nouvelle adresse : <https://coteaux-de-thezac-lascrozes.fr/>

Encore en cours de construction, vous pourrez très bientôt y trouver toutes les informations liées à Natura 2000 et aux sites de Thézac et Lascrozes.



Préservation

Thézac : un nouveau site intégré au réseau des espaces naturels préservés par le CEN Nouvelle-Aquitaine



Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a récemment fait l'acquisition d'une propriété forestière sur les communes de Thézac et de Bourlens. Ainsi, ce sont près de 96 hectares de coteaux calcaires boisés qui vont pouvoir bénéficier d'une préservation environnementale. Cette grande propriété est comprise en partie dans le site Natura 2000 des "Coteaux de Thézac et de Montayral". Les terrains y sont majoritairement occupés par des plantations de résineux, entre lesquelles des zones de prairies et pelouses sèches encore bien conservées laissent présager de belles perspectives de restauration écologique !

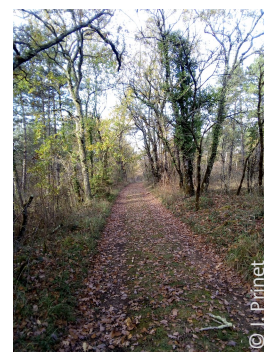
Une dizaine d'hectares de ce terrain vont être mis à disposition d'une jeune paysanne boulangère dont le projet d'installation est porté par Terre de liens, mouvement citoyen reconnu d'utilité publique, qui œuvre pour préserver les terres agricoles, faciliter l'accès des paysans à la terre et développer une agriculture biologique paysanne. Des chemins de randonnées traversant le site permettront l'organisation avec la commune de belles balades à la découverte de la biodiversité. Un projet multi-acteurs qui combine développement économique local et préservation des espaces naturels !



Pelouse sèche à Lotus dorycnium
(*Lotus dorycnium*)



Pelouses sèches et lande à genévriers en voile



Sentier de randonnée traversant les boisements

Vie des sites

Réunion des Comités de pilotage



Afin de présenter le bilan de ces trois dernières années ainsi que les perspectives pour la prochaine phase d'animation, les membres des Comités de pilotage se réuniront par visioconférence, crise sanitaire oblige, le 30 mars 2021. Le diaporama présenté ainsi que le compte-rendu des échanges qui auront lieu pendant cette réunion seront disponibles courant avril sur le site internet.

Quelques espèces observables sur les sites, ouvrez l'œil à l'arrivée des beaux jours !



Ascalaphe soufré
(*Libelloides coccajus*)



Guêpier d'Europe
(*Merops apiaster*)



Centauree scabieuse
(*Centaurea scabiosa*)



BILAN ET PERSPECTIVES

L'animation¹ des documents d'objectifs² des sites Natura 2000 des « Coteaux de Thézac et de Montayral » (site de Thézac) et des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » (site de Lascrozes) est menée conjointement depuis 2013, par cycles de trois ans. L'année 2020 a constitué la dernière année du cycle d'animation 2018-2020. Le **bilan de ces trois dernières années est plutôt positif** :

- La volonté des exploitants agricoles de préserver leur territoire à travers des engagements forts dans des pratiques respectueuses de la biodiversité se fait toujours ressentir et ne faiblit pas (mesures agro-environnementales) ;
- Des propriétaires privés, soucieux de la qualité écologique de leurs terrains, s'engagent à travers la signature de charte et/ou la contractualisation de contrats ;
- Les échanges avec les partenaires techniques sur le terrain sont riches, et le développement de projets locaux avec collectivités et exploitants agricoles promet de belles perspectives pour l'avenir.

Conformément à la réglementation, la DDT du Lot-et-Garonne a proposé aux collectivités de porter l'animation des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes pour les 3 prochaines années. Aucune collectivité n'a souhaité répondre à cette sollicitation. La DDT va donc lancer un marché public afin de désigner l'animateur Natura 2000 pour la prochaine phase d'animation 2021-2023. Le CEN Nouvelle-Aquitaine se portera bien évidemment candidat, en espérant continuer de travailler activement pour la préservation de la biodiversité sur ce territoire, toujours en lien avec les acteurs locaux.

¹ Animation et coordination des actions liées à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le document d'objectif.

² Document unique qui établit un diagnostic du site et définit les objectifs à atteindre, ainsi que les actions à mettre en œuvre. Il est construit lors d'une longue phase de concertation avec les acteurs locaux.

CONTACTEZ-NOUS !

Vous souhaitez vous investir dans la démarche, ou simplement obtenir des informations ?

Contactez votre animateur Natura 2000 :
CEN Nouvelle Aquitaine – Antenne Lot-et-Garonne
16 route de Saint-Léon - 47160 Damazan
Julie GOBLOT - Chargée de mission
05 53 64 00 51 - j.goblot@cen-na.org



Ou contactez la DDT du Lot-et-Garonne :
DDT 47—Sandrine LAQUEBE
Chargée de mission Natura 2000
05 53 69 34 62
sandrine.laquebe@lot-et-garonne.gouv.fr



Pour plus d'information, pensez à consulter le site internet :
<https://coteaux-de-thezac-lascrozes.fr/>



Annexe 3 : Proposition de mise à jour du FSD

Sites Natura 2000

FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral

FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes

Proposition de mise à jour des Formulaires Standards de Données (FSD)

Le **Formulaire Standard de données** ou **FSD** est la fiche d'identité des sites Natura 2000. Il permet d'actualiser la base de données nationale liée à Natura 2000, il est support de l'information transmise à la Commission Européenne, et sert de documents de référence pour les évaluations des incidences. Sa mise à jour régulière est donc primordiale.

Le FSD est composé de 6 chapitres :

1. IDENTIFICATION DU SITE : Type, code et nom du site
2. LOCALISATION DU SITE : coordonnées, superficie, région(s), département(s), commune(s), ...
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES : habitats et espèces
4. DESCRIPTION DU SITE : types de milieux, menaces, ...
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE
6. GESTION DU SITE : organisme responsable de la gestion et plans de gestion (DOCOB)

La présente proposition concerne le chapitre 3. Informations écologiques, et plus particulièrement :

- 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation
- 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

1. Synthèse de la mise à jour

FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral

Flore :

Aucune espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats.
17 autres espèces remarquables, dont 7 nouvelles pour le FSD.

Faune :

2 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, dont 1 nouvelle pour le FSD.
27 autres espèces remarquables, dont 22 nouvelles pour le FSD.

FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes

Flore :

Aucune espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats.
32 autres espèces remarquables, dont 31 nouvelles pour le FSD.

Faune :

11 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, dont 4 nouvelles pour le FSD.
48 autres espèces remarquables, dont 35 nouvelles pour le FSD.

2. Tableaux de synthèse des espèces du FSD mis à jour (proposition)

Légende :

Directives européennes (DH/DO) :

DOI = espèce inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »

- *Annexe 1 : espèces bénéficient de mesures de protection spéciales de leurs habitats qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.*

DHII/DHIV/DHV = espèce inscrite à l'annexe II/IV/V de la Directive « Habitats »

- *Annexe 2 : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).*
- *Annexe 4 : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.*
- *Annexe 5 : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.*

Protection (Prot.) :

PN = protection nationale - espèce protégée en France

PR Aq. = protection régionale – espèce protégée en ex-Aquitaine

PD 47 = protection départementale – espèce protégée en Lot-et-Garonne

Liste rouge mondiale (LRM) /Liste rouge européenne (LRE)/Liste rouge nationale (LRN)/Liste rouge régionale (LRR) :

NT = espèce quasi-menacée

VU = espèce vulnérable

EN = espèce en danger

Espèces déterminantes de ZNIEFF (Det. ZNIEFF) :

DZ = espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Aquitaine

DZ47 (flore) = espèce déterminante de ZNIEFF pour le Lot-et-Garonne sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine

Auteur / Date : Dernière date d'observation connue de l'espèce et auteur de l'observation

DOCOB : espèce citée dans le DOCOB

CEN NA = CEN Nouvelle-Aquitaine / **SLEM** = Société Limousine d'Etude des Mollusques

Formulaire standard de donnée (FSD) :

Oui : espèce déjà inscrite au FSD

Non : espèce non inscrite, proposée pour la mise à jour du FSD



FR200732 Coteaux de Thézac et de Montayral – Synthèse du FSD mis à jour (proposition)

Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH/DO	Prot.	LR	Det. ZNIEFF	Auteur	Date	FSD
Lépidoptères rhopalocères								
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	DHII				DOCOB		oui
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	DHII	PN			CEN NA	2020	non
Autres espèces remarquables*								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH/DO	Prot.	LR	Det. ZNIEFF	Auteur	Date	FSD
Flore								
Espèces protégées								
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage		PD 47	NT (LRR)	DZ 47	DOCOB	2004	oui
<i>Catananche caerulea</i>	Catananche bleue		PD 47	NT (LRR)	DZ 47	CEN NA	2020	oui
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge		PD 47			CEN NA	2020	oui
<i>Coronilla scorpioides</i>	Coronille scorpion		PD 47			DOCOB		oui
<i>Hypericum montanum</i>	Millepertuis des montagnes		PR Aq.		DZ 47	DOCOB		oui
<i>Iberis amara</i>	Ibérisme amer		PR Aq.		DZ 47	DOCOB		oui
<i>Lactuca perennis</i>	Laitue vivace		PR Aq.		DZ 47	DOCOB		oui
<i>Lotus angustissimus</i>	Lotier grêle		PR Aq.		DZ 47	DOCOB		oui
<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune		PD 47		DZ 47	CEN NA	2020	oui
<i>Rhaponiticum coniferum</i>	Pomme-de-pin		PR Aq.		DZ 47	CEN NA	2020	oui
<i>Sedum sediforme</i>	Orpin blanc jaunâtre		PR Aq.		DZ 47	CEN NA	2020	non
Espèces inscrites sur liste rouge et/ou déterminantes de ZNIEFF								
<i>Carthamus mitissimus</i>	Cardoncelle mou				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Cephalaria leucantha</i>	Céphalaire blanche			VU (LRR)		CEN NA	2020	non
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron des monts Cantabriques				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Linum strictum</i>	Lin raide				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Scrophularia canina</i>	Scrofulaire des chiens				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Stachelina dubia</i>	Stéhéline douteuse				DZ 47	CEN NA	2020	non
Amphibiens								
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	DHIV	PN			DOCOB		oui
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	DHIV	PN	NT (LRN)	DZ	DOCOB		oui
Oiseaux								
Espèces d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux)								
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	DOI	PN		DZ Aq.	CEN NA	2020	non
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	DOI	PN		DZ Aq.	CEN NA	2020	non
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	DOI	PN		DZ Aq.	CEN NA	2019	non
Espèces inscrites sur liste rouge et/ou déterminantes de ZNIEFF								
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		PN		DZ Aq.	CEN NA	2020	non
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU (LRN, nich.)		CEN NA	2020	non
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		PN		DZ Aq.	CEN NA	2019	non
Reptiles								
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	DHIV	PN			DOCOB		oui
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	DHIV	PN			DOCOB		oui
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé		PN	EN (LRR)	DZ Aq.	CEN NA	2020	non
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic		PN	VU (LRR)		DOCOB		oui
Lépidoptères rhopalocères et zygènes								
Espèces protégées								
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	DHIV	PN	NT (LRR)		CEN NA	2020	non
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène de l'Esparcette		PN			LAMBERT Bruno	2013	non
Espèces inscrites sur liste rouge								
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé			NT (LRR)		LAMBERT Bruno	2013	non
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré			NT (LRR)		CEN NA	2020	non
<i>Glaucopteryx alexis</i>	Azuré des Cytises			NT (LRR)		CEN NA	2020	non
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste			NT (LRR)		CEN NA	2019	non
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym			EN (LRR)		CEN NA	2020	non
<i>Satyrion spini</i>	Thécla des Nerpruns			NT (LRR)		CEN NA	2020	non
Mollusques								
<i>Phenacolimax major</i>	Semilimace des plaines			NT (LRM/LRE)		SLEM	2020	non

* dont espèces d'intérêt communautaire inscrites aux annexes IV et V de la Directive Habitats ou à l'annexe I de la Directive Oiseaux.



FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes – Synthèse du FSD mis à jour (proposition)

Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH/DO	Prot.	LR	Det. ZNIEFF	Auteur	Date	FSD
Mammifères : Chiroptères								
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	DHII/DHIV	PN	NT (LRM), VU (LRN), EN (LRR)		CEN NA	2019	non
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	DHII/DHIV	PN	NT (LRM), VU (LRE)	DZ	CEN NA	2019	non
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	DHII/DHIV	PN	NT(LRE)	DZ	CEN NA	2019	oui
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	DHII/DHIV	PN	NT (LRE)	DZ	CEN NA	2020	oui
Coléoptères								
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	DHII/DHIV	PN	VU (LRM), NT (LRE)	DZ	CEN NA	2020	oui
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	DHII		NT (LRE)	DZ	CEN NA	2019	oui
Crustacés								
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pieds blancs	DHII/DHV	PN	VU (LRM), EN (LRN)		CEN NA, FDP47	2019	oui
Lépidoptères hétérocères								
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	DHII				CEN NA	2019	oui
Lépidoptères rhopalocères								
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	DHII	PN			CEN NA	2020	oui
Odonates								
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	DHII/DHIV	PN	NT (LRM, LRE)	DZ	CEN NA	2019	non
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	DHII/DHIV	PN	NT (LRM, LRE)	DZ	CEN NA	2019	non
Autres espèces remarquables*								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH/DO	Prot.	LR	Det. ZNIEFF	Auteur	Date	FSD
Flore								
Espèces protégées								
<i>Ajuga chamaepitys</i>	Bugle jaune		PR Aq.			CEN NA	2016	non
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage		PD 47	NT	DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Aster amellus</i>	Marguerite de la Saint-Michel		PN	EN	DZ 47	CEN NA	2020	oui
<i>Catananche caerulea</i>	Catananche bleue		PD 47	NT	DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge		PD 47			CEN NA	2020	non
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne		PR Aq.	NT	DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Coronilla scorpioides</i>	Coronille scorpion		PD 47			CEN NA	2020	non
<i>Epipactis microphylla</i>	Épipactis à petites feuilles		PR Aq.	NT	DZ 47	CEN NA, SFO Aq.	2018	non
<i>Gladiolus italicus</i>	Glaïeul des moissons		PR Aq.			CEN NA	2020	non
<i>Iberis amara</i>	Ibérus amer		PR Aq.		DZ 47	CEN NA	2018	non
<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune		PD 47		DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe		PD 47		DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Rhaponticum coniferum</i>	Pomme-de-pin		PR Aq.		DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Sedum sediforme</i>	Orpin blanc jaunâtre		PR Aq.		DZ 47	CEN NA	2020	non
Espèces inscrites sur liste rouge et/ou déterminantes de ZNIEFF								
<i>Aegilops geniculata</i>	Égiloïpe ovale			NT		CEN NA	2017	non
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère à fleurs de lys				DZ 47	CEN NA	2019	non
<i>Anthericum ramosum</i>	Phalangère rameuse				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Argyrobolium zanonii</i>	Argyrolobe de Linné				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Artemisia alba</i>	Armoise blanche			VU		CEN NA	2020	non
<i>Carthamus mitissimus</i>	Cardoncelle mou				DZ 47	CEN NA	2018	non
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs			NT	DZ 47	CEN NA	2018	non
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron des monts Cantabriques				DZ 47	CEN NA	1998	non
<i>Epipactis muelleri</i>	Épipactis de Müller				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Galatella linosyris</i>	Aster linosyris			NT		CEN NA	2020	non
<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin				DZ 47	CEN NA	1998	non
<i>Hippocrepis emerus</i>	Coronille arbrisseau				DZ 47	CEN NA	2018	non
<i>Linum strictum</i>	Lin raide				DZ 47	CEN NA	2020	non
<i>Melampyrum cristatum</i>	Mélampyre à crêtes			NT		CEN NA	2019	non
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire				DZ 47	CEN NA	2019	non
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe			NT	DZ 47	CEN NA	2014	non
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc				DZ 47	CEN NA	1998	non
<i>Stachelina dubia</i>	Stéhéline douteuse				DZ 47	CEN NA	2020	non
Amphibiens								
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	DHIV	PN			DOCOB		oui
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	DHIV	PN			CEN NA	2020	oui
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	DHIV	PN	NT (LRN)	DZ	DOCOB		oui



Autres espèces remarquables*									
Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH/DO	Prot.	LR	Det. ZNIEFF	Auteur	Date	FSD	
Mammifères : Chiroptères									
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	DHIV	PN	NT (LRN)	DZ	CEN NA	2020	non	
<i>Pipistrellus</i>	Pipistrelle sp.	DHIV				VINCENT Denis	2014	non	
<i>Plecotus</i>	Oreillard sp.	DHIV				CEN NA	2019	non	
Mammifères (hors Chiroptères)									
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	DHV	PN			CEN NA	2020	non	
Oiseaux									
Espèces d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux)									
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	DOI	PN			CEN NA	2020	non	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	DOI	PN		DZ	CEN NA	2020	non	
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	DOI	PN	NT (LRN nich.)	DZ	DOCOB		oui	
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	DOI	PN			CEN NA	2019	oui	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	DOI	PN			CEN NA	2020	non	
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc	DOI	PN	VU (LRN nich.)		CEN NA	2019	non	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	DOI	PN		DZ	CEN NA	2020	oui	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	DOI	PN	NT (LRN nich.)	DZ	DOCOB		oui	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	DOI	PN		DZ	CEN NA	2020	oui	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	DOI	PN			CEN NA	2020	non	
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	DOI	PN	NT (LRM, LRE)	DZ	CEN NA	2021	oui	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	DOI	PN		DZ	CEN NA	2019	non	
Espèces inscrites sur liste rouge et/ou déterminantes de ZNIEFF									
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		PN	VU (LRN nich.)		CEN NA	2020	non	
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs		PN	VU (LRN nich.)		CEN NA	2020	non	
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin				DZ	CEN NA	2019	non	
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau		PN		DZ	CEN NA	2020	oui	
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		PN		DZ	CEN NA	2020	non	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		PN	NT (LRN nich.)		CEN NA	2021	non	
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc		PN		DZ	CEN NA	2019	non	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		PN	NT (LRN nich.)		CEN NA	2019	non	
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU (LMR, LRE, LRN nich.)		CEN NA	2019	non	
Reptiles									
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	DHIV	PN			CEN NA	2017	oui	
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	DHIV	PN			CEN NA	2020	oui	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	DHIV	PN			DOCOB		oui	
Coléoptères									
<i>Ischnodes sanguinicollis</i>				VU (LRE)	DZ	CEN NA	2020	non	
Odonates									
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire				DZ	CEN NA	2017	non	
<i>Onychogomphus uncatus</i>	Gomphe à crochets			EN (LRR)	DZ	CEN NA	2019	non	
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional				DZ	CEN NA	2019	non	
Lépidoptères rhopalocères et zygènes									
Espèces protégées									
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	DHIV	PN	NT (LRM) / EN (LRE) / NT (LRR)		CEN NA	2020	non	
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène de l'Esparcette		PN			CEN NA	2019	non	
Espèces inscrites sur liste rouge									
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré			NT (LRR)		CEN NA	2020	non	
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides			NT (LRR)		CEN NA	2018	non	
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises			NT (LRR)		CEN NA	2020	non	
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre			NT (LRM, LRE, LRR)		CEN NA	2020	non	
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune			NT (LRE et LRR)		CEN NA	2009	non	
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste			NT (LRR)		CEN NA	2020	non	
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym			EN (LRR)		CEN NA	2009	non	
<i>Satyrrium spini</i>	Thécla des Nerpruns			NT (LRR)		CEN NA	2020	non	
<i>Satyrus ferula</i>	Grande Coronide			EN (LRR)		CEN NA	2019	non	
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent			NT (LRE, LRR)		CEN NA	2018	non	
Mollusques									
<i>Phenacolimax major</i>	Semilimace des plaines			NT (LRM, LRE)		CEN NA	2019	non	

* dont espèces d'intérêt communautaire inscrites aux annexes IV et V de la Directive Habitats ou à l'annexe I de la Directive Oiseaux.



**Annexe 4 : Proposition d'une nouvelle fiche action pour le site FR7200733
Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes**

Site Natura 2000 FR7200733	Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes	
Code Action : CN03c	Maintien des milieux naturels ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Niveau de priorité : 1

Version du 1^{er} mars 2021, en attente de validation par les membres du COPIL

Objectif de la mesure :		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ O1 Maintenir et développer les espaces ouverts ▪ O5 Préserver les habitats des espèces communautaires 		
Description :		
<p>Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la molinie ou le brachypode, ou les arbustes épineux par exemple). Elle peut s'appliquer sur de grandes surfaces lorsque la fauche n'y est pas envisageable, de par la nature du terrain ou la faible valeur agronomique notamment. Il est conseillé de réaliser un débroussaillage manuel (débroussailleuse portée) afin de limiter l'impact des engins lourds sur le sol. Il pourra toutefois se faire mécaniquement (gyrobroyeur) dans la mesure où toutes les préconisations sont prises pour limiter l'impact sur le sol (intervention en dehors de périodes de pluie notamment).</p> <p>L'intervention sera réalisée à l'automne/hiver (période d'intervention entre le 1^{er} septembre et le 28 février), une fois par an. En cas de forte dynamique de colonisation des ligneux, les rejets arbustifs pourront être éliminés en début de printemps. La contractualisation de cette mesure devra s'accompagner d'un diagnostic environnemental qui permettra d'adapter le présent cahier des charges aux parcelles concernées, en définissant précisément les périodes et le nombre d'interventions nécessaires.</p> <p>Cette action peut être complémentaire d'un contrat de restauration (CN01 ou CN02).</p>		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies maigres de fauche, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot.		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		
Pelouses pionnières	H6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles à orchidées	H6210	104 ha 63
Prairies maigres de fauche	H 6510	56 ha 62
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Damier de la succise	E 1065	
Ecaille chinée	E 1078	
Azuré du serpolet	E 6265	
Chauves-souris	E 1310, 1324, 1305, 1303, 1304	
Engagements :		
<i>Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, dont la totalité doit être respectée.</i>		
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la période de réalisation des travaux : entre le 1^{er} septembre et le 28 février (période pouvant être adaptée dans le diagnostic environnemental) ▪ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ▪ Pas de régénération de la parcelle ▪ Pas de traitement chimique ▪ Pas de fertilisation minérale ou organique ▪ Ecobuage proscrit ▪ Respect des bonnes pratiques du DOCOB 	

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Débroussaillage de la surface engagée par : <ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe ▪ Exportation des produits de coupe : <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage du sol et exportation des produits - Frais de mise en décharge ▪ Etudes et frais d'expert <p><i>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</i></p>
-----------------------	--

Points de contrôle

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux en régie) ▪ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces ▪ Respect des périodes d'autorisation de réalisation des travaux ▪ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
--

Calendrier prévisionnel indicatif de réalisation des actions

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Sans restauration préalable	x	-	x	-	x
En complément d'une restauration	CN01 ou CN02	CN01 ou CN02	x	-	x

Légende	x	Réalisation de l'action
	-	Si jugé nécessaire au moment du diagnostic environnemental préalable à la contractualisation

Nature des aides et coût prévisionnel

Type d'aide	Intitulé mesure	Montant* indicatif par année d'intervention	Financement*
Contrat ni-ni	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	<ul style="list-style-type: none"> - Sur devis - D'après barèmes (550 à 1000 €/ha) - frais réellement supportés (régie) 	FEADER 53% Etat 47%
MAE	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	95,42 €/ha	FEADER 75% Etat 25%

** information à titre indicatif pouvant varier selon les évolutions des programmations*

Indicateurs de suivi et évaluation de la mesure

Type de suivi	Indicateur	Objectif sur 5 ans
Réalisation	Surface (ha) totale concernée par la mesure	20 ha
Efficacité*	Richesse spécifique du milieu	Maintien <i>a minima</i>
	Typicité du cortège floristique de l'habitat cible	Bonne

** Ces suivis ne sont pas à mettre en œuvre sur toutes les surfaces engagées, mais dans le cadre d'un échantillonnage pour une évaluation globale de l'efficacité des mesures sur les sites Natura 2000.*

Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org

avec le concours financier de

